

12 juillet 1790 : Constitution civile du clergé.



Par décret l'assemblée constituante instaure en France la constitution civile du clergé qui achevait la réorganisation de l'église de France, après la suppression des ordres religieux et la nationalisation des biens du clergé.

Les évêques étaient élus par les assemblées électorales du département (Mgr Royer est élu pour notre diocèse), les curés par les assemblées des districts.

Les prêtres devenant ainsi des fonctionnaires rétribués par l'état. C'était un profond bouleversement de l'église car la constitution avait un caractère schismatique qui n'apparût pas nettement aux yeux de tous car de nombreux serments de prêtres furent prêtés, soit environ 80% des curés du département.

A Champfromier la paroisse déjà très étendue est agrandie avec Montanges et une partie de Chezery. Pour seconder l'abbé Genolin on lui adjoint un vicaire, l'abbé Collomb.

Sébastien Jacquinod. « Prêtre, Epoux et Maire. »

Né au hameau d'Echazeau en 1742, fils d'Henry et de Peronne Maurier Carabin. Ordonné prêtre en 1769, il exerce comme prêtre séculier du district de Lyon, vicaire à Montanges puis nommé curé d'Ochiaz en 1781.

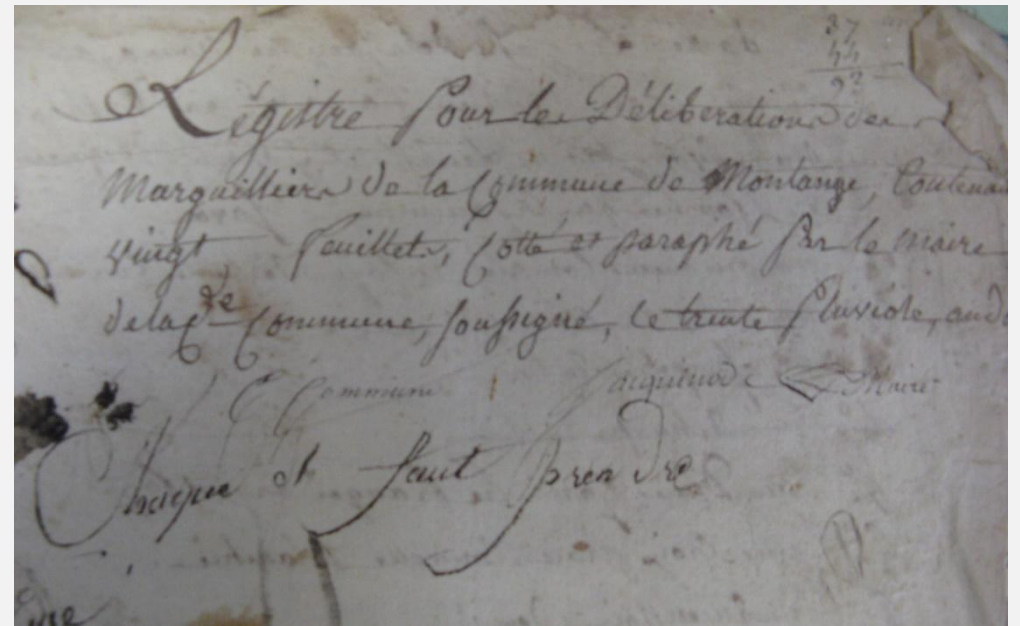
En 1792, la paroisse d'Ochiaz est incluse dans le canton de Billiat. Le curé Jacquinod prêche le serment à la constitution civile au son du Te deum et des cloches de l'église d'Ochiaz. Ensuite il abjure sa foi et abdique sa prêtrise le 3 pluviôse de l'an II.

Il se marie à Montanges avec sa cousine Marie Françoise Maurier, fille du notaire Pierre Joseph. Ils auront deux enfants.

Maire de 1800 à 1813. Pendant l'exercice de ces fonctions il est reconnu par l'autorité supérieure comme un homme très instruit, zélé et ami du gouvernement.

10 avril 1803 : très attaché à l'unité de l'église catholique il demande non seulement d'être absous par l'autorité apostolique mais encore d'être dispensé de l'ordre sacré. Le vicaire général du cardinal archevêque de Lyon demande au curé Egraz de Montanges de renouveler la bénédiction nuptiale du couple Jacquinod.

Mariage à Montanges avec sa cousine Marie Françoise Maurier, fille du notaire Pierre Joseph. Ils auront deux enfants.



Maire de Montanges de 1800 à 1814.

Pendant l'exercice de ces fonctions il est reconnu par l'autorité supérieure comme un homme très instruit, zélé et ami du gouvernement.

24 novembre 1813 : Sébastien Jacquinod démissionne du conseil municipal.

Son grand âge et les difficultés qui l'accompagnent ne lui permettent plus d'assumer sa tâche d'officier municipal.

« Je soussigné, ne pouvant assurer les fonctions d'officier municipal à cause de mon grand âge et des difficultés qui l'accompagnent je me permets de simplement démissionner et prie les autorités de l'accepter et monsieur le maire de leur faire parvenir la présente missive. »

Décède au village le 10 octobre 1818.

N^o 18.
M^r Jacquinod
Sébastien

L'AN mil huit cent dix-huit et le dixième du mois d'octobre
pardevant nous Maire et _____ Officier de l'état
civil de la Commune d'Amoulange _____ Canton
d'Amoulange _____ Département le l'Ain, sont comparus
Antoine Berrois fils de Jean Louis, et Claude Faurj, tous deux
Domiciliés à Montanges
lesquels nous ont déclaré que f^t Sébastien Jacquinod, propriétaire
Domicilié à la dite Commune, âgé de 81 ans, s'est fait
est décédé le dit jour dixième du mois d'octobre courant
à deux heures après midi — nous avons signé le présent Acte
de décès dont nous avons donné lecture aux déclarans qui ont signé
Berrois Faurj

M. Berrois
M. Faurj